

Règlement du Cosplay Chibi Show

organisé par l'Association Cosplayers and Co

Article RJIL01 : Généralités

a. Le présent règlement régit le déroulement du Cosplay Chibi Show.

Dans un souci d'optimisation et de règles de sécurité évolutives, des modifications et ajouts peuvent y être appliquées sans préavis.

b. La participation aux Cosplay Chibi Show nécessite d'être en accord avec la totalité du présent règlement.

Votre inscription fait preuve de prise de connaissance et d'acceptation du règlement dans sa totalité.

c. L'événement fait appel à l'association **COSPLAYERS AND CO**, association à but non lucratif de loi 1901, dont le siège social se trouve à Sin-le-Noble.

L'association COSPLAYERS AND CO est déclarée au Journal Officiel depuis le 25 mai 2013 sous le n° W595022017.

Article RJIL02 : Définitions

a. Le Cosplay Chibi Show consiste en un défilé d'enfants costumés.

b. L'équipe des membres de l'association COSPLAYERS AND CO sera dénommée "Staff Cosplay".

Elle travaillera avec les équipes de l'événement à fin d'optimiser l'organisation et le bon déroulement du Cosplay Chibi Show et autres animations cosplay.

Article RJIL03 : Shows, Thèmes, Catégories et durées

a. Le Cosplay Chibi Show peut se faire seul ou à plusieurs.

b. Les thèmes autorisés aux enfants pour le Cosplay Chibi Show sont les suivants : Mangas, cinéma, jeux vidéo, comics, bandes dessinées, artworks, animés, fan arts + créations personnelles et versions alternatives basées sur

des personnages tirés d'œuvres existantes. La liste est non-exhaustive et peut évoluer.

c. La musique d'accompagnement est choisie à l'avance par le Staff Cosplay. Celle-ci sera lancée en boucle pendant la durée du Cosplay Chibi Show.

d. L'événement est « tout public » et ouvert à tous. Les costumes, défilés et comportements des participants au Cosplay Chibi Show doivent convenir à un public **de tous âges et toutes sensibilités**.

Le staff cosplay de l'association COSPLAYERS AND CO se réserve le droit de refuser une inscription et une participation si elle est jugée être en non-conformité et non adaptée au grand public. Le non-respect des règles le jour J pourra entraîner une expulsion du salon.

e. D'autres animations et défilés de cosplay (*Catwalks*) sont organisés et font l'objet de conditions d'inscription qui leur sont propres, à consulter sur les pages dédiées du site cosplayersandco.eu

Article RJIL04 : Nombre de participants

a. Le Cosplay Chibi Show peut accueillir un nombre limité de 15 inscriptions.

Cette limite peut être modifiée sans préavis, en fonction du déroulement de l'événement et des consignes des organisateurs.

Article RJIL05 : Inscription au Cosplay Chibi Show

a. Les enfants peuvent s'inscrire au Cosplay Chibi Show qui a lieu uniquement le dimanche, accompagnés d'un adulte, sur le stand de l'association Cosplayers and Co entre le samedi 10h00 et le dimanche 14h00.

b. Le règlement

Pour rappel, en vous inscrivant vous certifiez avoir lu et approuvé le présent règlement dans son intégralité.

c. Autorisation parentale

Lors de l'inscription sur le stand de l'association Cosplayers and Co, l'adulte responsable aura à remplir un formulaire d'autorisation parentale.

Article RJIL06 : Vestiaires

a. La configuration du Théâtre Henri Martel ne permet pas la création de vestiaires dédiés au Cosplay Chibi Show. Les participants doivent arriver déjà costumés.

Article RJIL07 : Répliques d'armes, accessoires et décors

a. Toutes les répliques d'armes, accessoires et décors devront être annoncés lors de votre inscription.

b. Le staff cosplay se réserve le droit de refuser un élément s'il est jugé non conforme aux consignes de sécurité.

c. **Types de répliques d'armes et matériaux autorisés à voir sur cosplayersandco.eu**

Article RJIL08 : Le Jury

a. Il n'y a pas de jury, ce n'est pas un concours, mais chaque participant sera récompensé.

Article RJIL09 : Participants mineurs

a. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Article RJIL10 : Costumes et accessoires

a. Pour le Cosplay Chibi Show, les costumes et accessoires n'ont pas besoin d'être faits main.

b. Les cosplayers avec des costumes achetés ou réalisés par d'autres personnes sont les bienvenues au Cosplay Chibi Show.

Article RJIL11 : Sécurité et choses interdites sur scène

Sont interdits sur scène :

a. Les accessoires et outils pouvant générer du feu, les liquides quelconques que soient leurs contenants, l'utilisation de gaz.

b. Les armes réelles, blanches ou à feu.

c. **Les répliques d'air-soft, même déchargées.**

(Selon l'événement, ces répliques déchargées peuvent être acceptées ou non, à voir sur le site de l'événement ou sur la page d'inscription sur cosplayersandco.eu)

d. Les répliques tranchantes, contondantes, perforantes.

e. Les répliques d'armes doivent être fabriquées par les participants, dans des matériaux ne représentant pas de danger pour autrui.

L'organisation de l'événement et l'association Cosplayers and Co se réservent le droit de refuser une réplique si elle est jugée non conforme aux critères de sécurité en vigueur, mis en place pour la sécurité de tous.

f. Les projectiles, quels qu'ils soient (même des bonbons pour le public).

g. L'utilisation de confettis, plumes, paillettes... qui saliraient la scène.

h. Les lasers.

Article RJIL12 : Expulsion et poursuites

a. L'organisation se réserve également le droit de refuser l'accès à la scène, voir même au salon si un participant ne respecte pas le présent règlement.

b. L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation scénique qui troublerait la sécurité et le respect des candidats et/ou du public.

c. En cas de non-respect des consignes données par le staff cosplay, ce dernier se réserve le droit d'accompagner un participant hors de la zone cosplay et d'en informer le service de sécurité qui prendra le relais.

d. Toute personne coupable de détérioration, de vol, d'agression physique ou verbale, de menaces de comportements choquants, ou de tout autre délit lors du salon pourra être expulsée du salon et des poursuites seront lancées à son encontre en application des lois et règlements en vigueur. La personne sera également interdite de participation aux futurs événements gérés par l'association Cosplayers and Co.

Article RJIL13 : Droit à l'image

a. En adhérant au présent règlement et en participant au Cosplay Chibi Show, les représentants légaux des enfants autorisent toute utilisation de leur image filmée ou photographiée pendant l'événement, dans le cadre de la communication du dit événement uniquement,

pour une durée de 5 ans, par l'organisation et par l'association Cosplayers and Co.

b. L'organisation, s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, la pornographie et la violence sont formellement proscrites.

Article RJIL14 : Responsabilité

a. L'association Cosplayers and Co et l'organisateur ne pourront pas être tenus responsables si un participant est victime de dommages corporels provoqués par un tiers ou par une négligence de leur part.

b. Les mineurs de moins de 18 ans restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

d. Les participants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer au matériel de l'organisateur, du staff Cosplay, de l'un de ses partenaires ou prestataires.

Article RJIL15 : Données récoltées

a. L'association Cosplayers and Co enregistre des données personnelles telles que noms, prénoms, tranches d'âges, adresses e-mails, numéros de téléphones... dans le cadre des inscriptions. Ces informations ne seront en aucun cas transmises à des tiers et seront détruites après l'événement passé un délai de 30 jours au cas où l'association Cosplayers and Co aurait besoin de recontacter un participant.

